



9047 - La désobéissance peut-elle avoir des répercussions sur la famille du désobéissant ?

question

Mon père a dit que j'ai commis un péché dont les effets se sont répercutés sur tous les membres de la famille. Par la suite, la famille a vécu des moments difficiles marqués par la perte de biens à cause de vols et d'amendes payées – Peut-on considérer cela comme une conséquence de mes péchés ? Ceci ne me semble pas raisonnable. Allah châtiert-il les enfants pour des péchés commis par leur mère ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Personne n'assume le péché d'autrui. Toute personne assumera la responsabilité de ses propres œuvres en vertu des propos du Très Haut : **Or, personne ne portera le fardeau d' autrui. Et si une âme surchargée (de péchés) appelle à l' aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c' est un proche parent.** (Coran, 35 : 18). La conduite du père ou de la mère entachée par des péchés peut constituer un mauvais modèle pour la famille. » Majmou Fatawa de Cheikh Ibn Baz, 2/610.

Les mauvais effets de la désobéissance peuvent toucher certains membres de la famille du désobéissant. Dans ce cas, il s'agit d'un châtiment pour celui-ci et d'une épreuve pour sa famille. Allah le Puissant et Majestueux afflige à l'homme des malheurs pour en faire le moyen d'expier ses péchés. Allah peut aussi utiliser les bienfaits pour mettre le fidèle à l'épreuve. le Très Haut dit à ce propos : **Nous vous éprouverons par le mal et par le bien (à titre) de tentation.** (Coran, 22 : 35).

En tout état de cause, le musulman doit éviter les actes de désobéissance afin de ne pas subir le courroux d'Allah. Allah le sait mieux.